REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 20 mars 2015 à 20 h 30

COMPTE – RENDU

Présents: Mme S. VIRICEL, Maire; M. H. SECCO, 1^{er} Adjoint; Mme J. BOUVIER, 2^e Adjoint; M. P. GUINET, 3^e Adjoint; Mme P. DRAI, 4^e Adjoint; M. J.M. BODET, 5^e Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 6^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 7^e Adjoint; Mme N. DESCOURS-JOUTARD, 8ème Adjoint; M. J. BERTHOU, J.P. BOUVARD, P. BERTHO, G. MONNIN, P. PROTIERE, Mme G. MATILE CHANAY, M. F. JOLIVET, Mmes M.P. LUNION, V. TOURTE, A. GIRON, M.S. COQ, M. M. PEREZ, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, Mme F. D'ANGELO, M. L. TRONCHE, Mmes I. CHATARD, N. THOMAS.

Absents:

Madame Josiane BOUVIER donne pouvoir à Madame Patricia DRAI

Monsieur Jacques BERTHOU donne pouvoir à Monsieur Philippe BERTHO

Monsieur Pascal PROTIERE

Madame Virginie TOURTE

Madame Aurélie GIRON donne pouvoir à Madame Nathalie JOUTARD

Madame Marie-Sophie COQ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BOUVARD

Madame Stéphanie COURANT donne pouvoir à Monsieur Patrick GUINET

Madame Fabienne D'ANGELO donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GAITET

Madame Isabelle CHATARD

Madame Noémie THOMAS donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LADOUCE

La séance est ouverte à 20h30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrick GUINET a été désigné secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 mars 2015

Madame le Maire a demandé si quelqu'un avait une remarque à effectuer sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 mars 2015.

Elle a précisé que le document de présentation du débat d'orientation budgétaire 2015 annexé au compterendu de la séance du 20 février 2015 était distribué à chaque conseiller dans son sous-main.

Monsieur TRONCHE a indiqué qu'il manquait au compte-rendu les échanges ayant eu lieu à la fin du Conseil municipal.

Madame le Maire a rappelé que le compte-rendu était un document de synthèse et non une transcription littérale des dires de chacun.

Elle a alors proposé l'adoption du compte-rendu de la séance du 10 mars 2015.

Le Conseil municipal l'a approuvé par 25 voix pour et 1 voix contre.

III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur H. SECCO

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, il a été rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Le Conseil municipal n'a fait aucune remarque.

IV FINANCES

Rapporteur J.M. BODET

En préalable aux points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur BODET a rappelé les éléments exposés au cours du débat d'orientation budgétaire et a informé l'assemblée que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a décidé d'apporter un soutien financier aux communes en intervenant sur la dépense devant être appliquée au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Ceci permet de limiter à 3 % l'augmentation des taux d'imposition prévue.

Il a également précisé que le vote du budget 2015 suivant l'adoption des comptes administratifs 2014 et l'affectation de leurs résultats, les budgets de cette année seront proposés en adoption en intégrant directement les résultats et restes à réaliser de l'exercice précédent.

Il est précisé que pour l'adoption de chacun des comptes administratifs 2014, Madame le Maire n'a participé ni au vote, ni au débat, et a quitté la salle de séance.

Les votes ont eu lieu au niveau du chapitre.

1° Budget Communal

a) Vote du Compte Administratif 2014

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014 totalisent 8 709 703.33 € auxquelles s'ajoutent 948.94 € de charges rattachées pour un total de 8 710 652.27 €.

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour leur part à 10 266 555.26 € auxquelles s'ajoutent 6 500 € de recettes rattachées pour un total de 10 273 055.26 € sur l'exercice, qui ajouté aux 66 944.53 € de résultat antérieur reporté donne 10 339 999.79 € de recettes de fonctionnement cumulées.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent sur l'exercice à 2 758 683.11 € qui seront ajoutés aux 489 989.71 € de résultats antérieurs pour former un résultat cumulé de 3 248 672.82 €.

Les recettes d'investissement de 2014 sont pour leur part de 3 491.122.98 €.

Les résultats cumulés des comptes administratifs s'établissent donc en fonctionnement à un excédent de 1 629 347.52 € et en investissement à un excédent de 242 450.16 € auquel il faut déduire les restes à réaliser de l'exercice se reportant en 2015 pour obtenir un besoin de financement de 120 341.31 €.

Le compte administratif du budget communal a été adopté à l'unanimité.

La présidence a été assurée, en l'absence de Madame le Maire, par Monsieur Henri SECCO, Premier Adjoint.

b) Approbation du Compte de Gestion 2014

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier, identique en ses résultats aux éléments du compte administratif 2014 du budget communal, a été adopté à l'unanimité.

c) Affectation des résultats

Compte tenu des résultats constatés sur les comptes administratifs 2014, Monsieur BODET a proposé de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 1 629 347.52 € comme suit :

Report à nouveau en fonctionnement 79 347.52 €
Affectation en investissement 1 550 000.00 €

d) Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le budget communal au titre de l'exercice 2014.

e) Attribution des subventions 2015

Il a été présenté au Conseil municipal la liste des propositions d'attribution de subventions aux associations soit au titre de leur fonctionnement, soit au titre d'un projet nouveau, telle qu'annexée au présent compterendu.

L'attribution de ces subventions a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur GRAND a demandé pourquoi le vote des subventions avait lieu avant le vote du budget 2015 et non pendant.

Il a été répondu que la délibération d'attribution des subventions aux associations peut être distincte de la décision d'inscription des crédits budgétaires.

Monsieur GAITET a indiqué que le nombre des adhérents devrait être pris en considération sur l'attribution des montants des subventions notamment au regard des cas du Football Club du Mas Rillier et du Miribel Foot.

Monsieur SECCO a répondu que les charges supplétives ne sont pas encore chiffrées mais que dans une situation de ce type, leur prise en compte démontre la différence de niveau d'aide de la Collectivité qui dès lors est plus significative quant à l'écart d'adhérents.

Madame VIRICEL a ajouté qu'un calcul des montants de subventions ne peut s'appuyer sur le seul nombre d'adhérents même si ce critère peut être pris en considération. Ici la subvention à « Miribel Foot » est un coup de pouce à une association qui a seulement deux ans d'existence et qui dispose de peu de revenus.

Madame le Maire et Monsieur GAITET ont convenu de remercier l'Association Union Laïque de Miribel qui a décidé cette année de réduire sa demande de subvention compte tenu de l'importance de leur trésorerie.

Madame DRAI a rappelé les modalités d'attribution des subventions aux associations scolaires telles que vues en commission.

f) Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur BODET a rappelé préalablement les modalités principales de financement de ce budget tant sur l'autofinancement de l'exercice abordé par l'augmentation des taux, que sur la reprise des résultats de l'exercice 2014 suite aux affectations décidées précédemment.

Le cumul de ces deux éléments de financement, conformes au programme des investissements à réaliser laisse un besoin d'inscription d'emprunt d'équilibre de 356 141.31 €.

Les dépenses de fonctionnement du projet de budget primitif 2015 s'établissent à 9 805 547.52 € comprenant un prélèvement au profit de la section d'investissement de 1 004 7 € se décomposant en 615 200.00 € de projet de virement et 389 500 € d'amortissement.

Monsieur BODET a notamment détaillé plus particulièrement les charges de personnel inscrites au chapitre 012, en forte progression pour prendre en considération le glissement vieillesse technicité, l'augmentation des charges, le coût des rythmes scolaires en année pleine, le coût du recensement 2015 et l'augmentation des frais d'assurance.

Monsieur GAITET a fait remarquer que le recrutement d'agents supplémentaires fait également partie des éléments augmentant la masse salariale.

Monsieur BODET a répondu que les charges de personnel de la commune restent globalement bien inférieures aux charges des communes de même strate.

Madame VIRICEL a précisé que certains agents ne sont pas remplacés.

Monsieur BODET a alors présenté les recettes de fonctionnement de l'exercice 2015, s'équilibrant au même montant sur les dépenses soit 9 805 547.52 € étant précisé qu'elles comprennent les 79 347.52 € de résultat antérieur reporté tel que décidé lors de l'affectation des résultats.

Monsieur TRONCHE a demandé s'il était envisagé de mettre en place la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures et d'augmenter la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les opérateurs économiques.

Monsieur BODET a répondu que la RODP était appliquée au maximum fixé par le décret et que la mise en œuvre de la TLPE avait été étudiée mais présentait de forts inconvénients pour les entreprises locales et pour les petits commerçants.

Monsieur GAITET a demandé si les Temps d'Activités Périscolaires allaient rester gratuits.

Madame le Maire a répondu que l'évaluation de la mise en œuvre d'une redevance sur les services périscolaires était en cours, afin d'amener des propositions ne présentant pas un trop fort impact pour les familles. Cette réflexion s'étend également aux services de cantine scolaire.

Monsieur BODET a alors présenté la section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 3 660 791.47 €, les dépenses étant essentiellement composées des opérations d'équipement pour un montant de 3 471 791.47 € alors que les recettes comprennent 1 550 000 € de fonds provenant de l'affectation des résultats 2014, 242 450.16 € de résultat antérieur reporté, 356 641.31 € d'emprunts, 1 004 700 € de

prélèvement de la section de fonctionnement et le restant soit 507 000 € de fonds propres de la section d'investissement

Monsieur GAITET a demandé si l'aide de la CCMP pourra être abondée et surtout maintenue compte tenu des demandes de l'ensemble des communes.

Monsieur BODET a indiqué qu'outre l'intervention dès 2015 sur le FPIC que la Communauté de Communes a bien voulu prendre en charge, une réflexion est menée sur le pacte financier qui devra examiner la situation de façon globale, tant sur les difficultés des communes que sur les perspectives d'évolution de la Communauté de Communes.

Monsieur GAITET a demandé si des études étaient prévues sur l'aménagement de la ZAC Centre-ville.

Madame le Maire a répondu qu'il y avait en fait un audit en cours pour effectuer un bilan de la ZAC et ce afin de permettre de finir l'opération. Toutefois, ces éléments dépendent du budget annexe centre-ville.

Monsieur GRAND a demandé si au lieu d'augmenter les impôts, il ne serait pas possible de trouver des économies supplémentaires sur le budget étant donné que compte tenu de l'évolutions des bases, la variation des taux ne rapportent qu'entre 75 et 80 000 € environ.

Madame VIRICEL a indiqué que ce budget prenait déjà en compte de nombreuses économies et que malgré tout un emprunt d'équilibre restait nécessaire.

De plus, il faut se projeter dans le temps car nous savons d'ores et déjà que sur les prochains exercices la situation a peu de chance de s'améliorer au regard des dotations et prélèvements de l'Etat.

Monsieur BODET a ajouté que la variation de 3 % du taux reste très raisonnable et qu'en moyenne elle entraînera une augmentation d'environ 15 € pour les personnes soit 1 à 2 € par mois.

Madame le Maire a proposé l'adoption du budget primitif 2015 de la commune.

L'Opposition s'est abstenue à l'occasion de ce vote.

Le budget a donc été approuvé par 20 voix pour et 6 abstentions.

Madame le Maire a proposé à l'Assemblée qui l'a approuvé, de modifier l'ordonnancement de l'ordre du jour afin de voter la modification des taux d'imposition après le vote du budget primitif.

Monsieur BODET a alors proposé à l'Assemblée de modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2015 tel que présenté dans le tableau ci-après :

	ANNEE 2014			ANNEE 2015 (prévisionnel)		
	BASES	TAUX	PRODUITS	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe	11 555 868	9,73 %	1 124 386	11 829 000	10,02 %	1 185 266
d'Habitation						
Taxe	14 347 083	11,83 %	1 697 260	14 683 000	12,15 %	1 783 985
Foncière sur						
Propriétés						
Bâties						
Taxe	108 514	42,29 %	45 891	113 900	43,55 %	49 603
Foncière sur						
Propriétés						
Non Bâties						

Monsieur TRONCHE a indiqué qu'à son avis on ne devrait augmenter les impôts que dans l'éventualité d'un investissement important alors que dans le cas présent on le fait pour conserver un équilibre de fonctionnement.

Monsieur GAITET a ajouté que cette augmentation des impôts est loin des promesses électorales.

Madame le Maire a répondu que contrairement à d'autres candidats elle n'a jamais avancé qu'elle n'augmenterait pas les impôts et avait toujours indiqué que cet élément dépendait des circonstances.

Elle a alors proposé l'adoption de la modification des taux d'imposition.

L'Opposition a voté contre cette proposition.

La modification des taux d'imposition a donc été adoptée par 20 voix pour et 6 voix contre.

Madame le Maire, sur proposition de Monsieur BAULMONT, a proposé à l'Assemblée, qui l'a approuvé, de modifier l'ordonnancement de l'ordre du jour afin de voter pour l'ensemble des budgets annexes, les comptes administratifs puis les comptes de gestion, puis les affectations de résultats, puis les bilans des acquisitions et cessions immobilières et enfin les budgets primitifs 2015.

Comptes administratifs des budgets annexes pour l'exercice 2014

Madame le Maire est sortie à l'occasion de la présentation et du vote des comptes administratifs.

La présidence a été confiée à Monsieur Henri SECCO, Premier Adjoint.

Service de l'Assainissement

La section d'exploitation du compte administratif 2014 s'établit en dépenses à 421 077.77 € auxquels s'ajoutent les charges rattachées pour 912.31 € portant le total des dépenses à 421 990.08 €.

Ces dépenses sont essentiellement constituées des charges de sous-traitance générale payées au S.A.MI.NE. pour l'évacuation et le traitement des effluents par le Grand Lyon.

Les recettes d'exploitation sont de 668 901.93 € auxquelles s'ajoutent 4 106.07 € de recettes rattachées et 44 165.61 € de résultat antérieur reporté pour donner un total de recettes cumulées de 717 173.61 €.

Ces recettes sont substantiellement constituées des produits de la part Collectivité de la redevance d'assainissement collectif.

La section d'exploitation présente donc un résultat net de clôture de 295 183.53 €.

En investissement, les dépenses s'établissent à 172 604.50 € les principales exécutions correspondant aux travaux d'assainissement du quartier du Trève.

Les recettes d'investissement totalisent 251 252.44 € auxquelles s'ajoutent 404 937.70 € d'excédent antérieur reporté amenant un total de recettes cumulées de 656 190.14 €.

Le solde d'exécution est de 483 585.64 € auquel il faut retrancher les restes à réaliser à reporter sur 2015, de 99 372.38 € pour obtenir un résultat net de clôture de 384 213.26 €.

Le compte administratif du service de l'Assainissement pour l'exercice 2014 a été adopté à l'unanimité.

ZAC Centre-ville

Le compte administratif de la ZAC Centre-ville pour l'exercice 2014 s'établit en fonctionnement à 1 472 77.13 € en recettes et 1 591 145.26 € en dépenses auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté de 756 918.12 € pour laisser un résultat net de clôture de 638 479.99 €.

La section d'investissement totalise 1 375 834.84 € de recettes et 1 472 707.13 € de dépenses auxquels s'ajoute le déficit antérieur reporté de 1 076 112.49 € portant le résultat net de clôture à un déficit de 1 172 984.78 €.

Le compte administratif du budget ZAC centre-ville pour l'exercice 2014 a été approuvé à l'unanimité.

ZAE de Folliouse

La section de fonctionnement du compte administratif 2014 de la ZAE de Folliouse totalise 303 473.88 € en dépenses et 308 274.00 € en recettes. Il convient d'y ajouter l'excédent antérieur reporté de 404 575.98 € pour obtenir le résultat net de clôture de 409 376.10 €.

La section d'investissement a connu pour sa part 17 74.00 € de dépenses et 303 473.88 € de recettes qui cumulés avec le déficit antérieur reporté de 303 473.88 € donnent un résultat net de clôture déficitaire de 107 74.00 €.

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget ZAE de Folliouse a été adopté à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier

Service de l'Assainissement

Le compte de gestion du service de l'Assainissement pour l'exercice 2014 a été approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

ZAC Centre-ville

Le compte de gestion du budget ZAC Centre-ville pour l'exercice 2014 a été approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

ZAE de Folliouse

Le compte de gestion du budget ZAE de Folliouse pour l'exercice 2014 a été approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

Affectation des résultats

Service de l'Assainissement

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 du budget Assainissement comme suit :

Report en recettes d'exploitation 145 183.53 € Virement en recettes d'investissement 150 000.00 €

ZAC Centre-ville

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter l'excédent de fonctionnement 2014 de 638 479.99 € en fonctionnement et de reporter en investissement le déficit d'investissement 2014 de 1 172 984.78 €.

ZAE de Folliouse

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de reporter l'excédent de fonctionnement 2014 de 409 376.10 € en fonctionnement et le déficit d'investissement de 2014 de 107 074.00 € en investissement.

Bilans annuels des acquisitions et cessions immobilières

ZAC Centre-ville

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2014 pour le budget ZAC centre-ville.

ZAE de Folliouse

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2014 pour le budget ZAE de Folliouse.

Budgets Primitifs 2015

Service de l'Assainissement

Monsieur BODET a présenté à l'Assemblée le projet de budget primitif de l'Assainissement s'équilibrant en exploitation en dépenses et en recettes à 682 183.53 € et prévoyant un total de prélèvements au profit de la section d'investissement de 143 650.00 €.

La section d'investissement s'équilibre pour sa part à 857 235.64 €.

Monsieur TRONCHE a demandé si la commune était dans l'obligation de rejeter ses effluents via le S.A.MI.NE. vers le Grand Lyon.

Madame le Maire a indiqué que la convention de rejet avec le Grand Lyon s'achèvera à la fin de l'exercice 2016 et que le S.A.MI.NE. a demandé l'assistance d'un Cabinet d'études pour évaluer les alternatives possibles et les possibilités de négociation existantes.

Monsieur BAULMONT a ajouté que la difficulté qui est posée pour les alternatives au rejet dans les canalisations du Grand Lyon est que nous sommes dans la zone de captage de l'eau potable de Lyon et que nous ne pouvons de ce fait envisager la construction d'une station d'épuration.

Dans un premier temps, il est impératif de diminuer les eaux parasitaires rejetées pour faire baisser les volumes relevés en poursuivant les efforts de mise en séparatif.

Le budget primitif de l'Assainissement pour 2015 a été approuvé à l'unanimité.

ZAC Centre-ville

Monsieur BODET a présenté à l'Assemblée le budget primitif 2015 de la ZAC Centre-ville, s'équilibrant en fonctionnement à 2 261 187.12 € et en investissement à 2 795 691.91 €.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2015 de la ZAC Centre-ville.

ZAE de Folliouse

Monsieur BODET a présenté à l'Assemblée le budget primitif 2015 de la ZAE de Folliouse s'équilibrant en fonctionnement à 563 376.10 € et en investissement à 17 074.00 €.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2015 de la ZAE de Folliouse.

V TRAVAUX

Rapporteur G. BAULMONT

1° Approbation d'une convention de servitude au profit d'ERDF – Chemin Lazare

Une convention de servitude au profit d'ERDF a été présentée à l'Assemblée.

Cette convention a pour objet de permettre à ERDF d'établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de largeur, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 9 mètres, en vue d'assurer la distribution de l'électricité. Cet ouvrage sera réalisé sur la parcelle cadastrée section AB n° 811 située Chemin Lazare au Mas-Rillier.

Cette servitude est réalisée sans indemnisation de la Commune.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité Madame le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures.